



CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

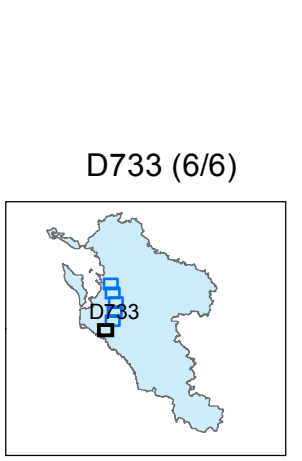
Zone susceptible de
contenir des bâtiments
dépassant la valeur limite
de 68 dB(A) pour
l'indicateur Lden

Conditions météorologiques
considérées pour le calcul
de la propagation acoustique,
exprimée en % d'occurrence
favorable et quelque soit
la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé :
SCAN 25®

Document réalisé selon les
spécifications établies
par la norme NF S31-130
de décembre 2008.





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de
contenir des bâtiments
dépassant la valeur limite
de 68 dB(A) pour
l'indicateur Lden

Conditions météorologiques
considérées pour le calcul
de la propagation acoustique,
exprimée en % d'occurrence
favorable et quelque soit
la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé :
SCAN 25®

Document réalisé selon les
spécifications établies
par la norme NF S31-130
de décembre 2008.

D733_EB9





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

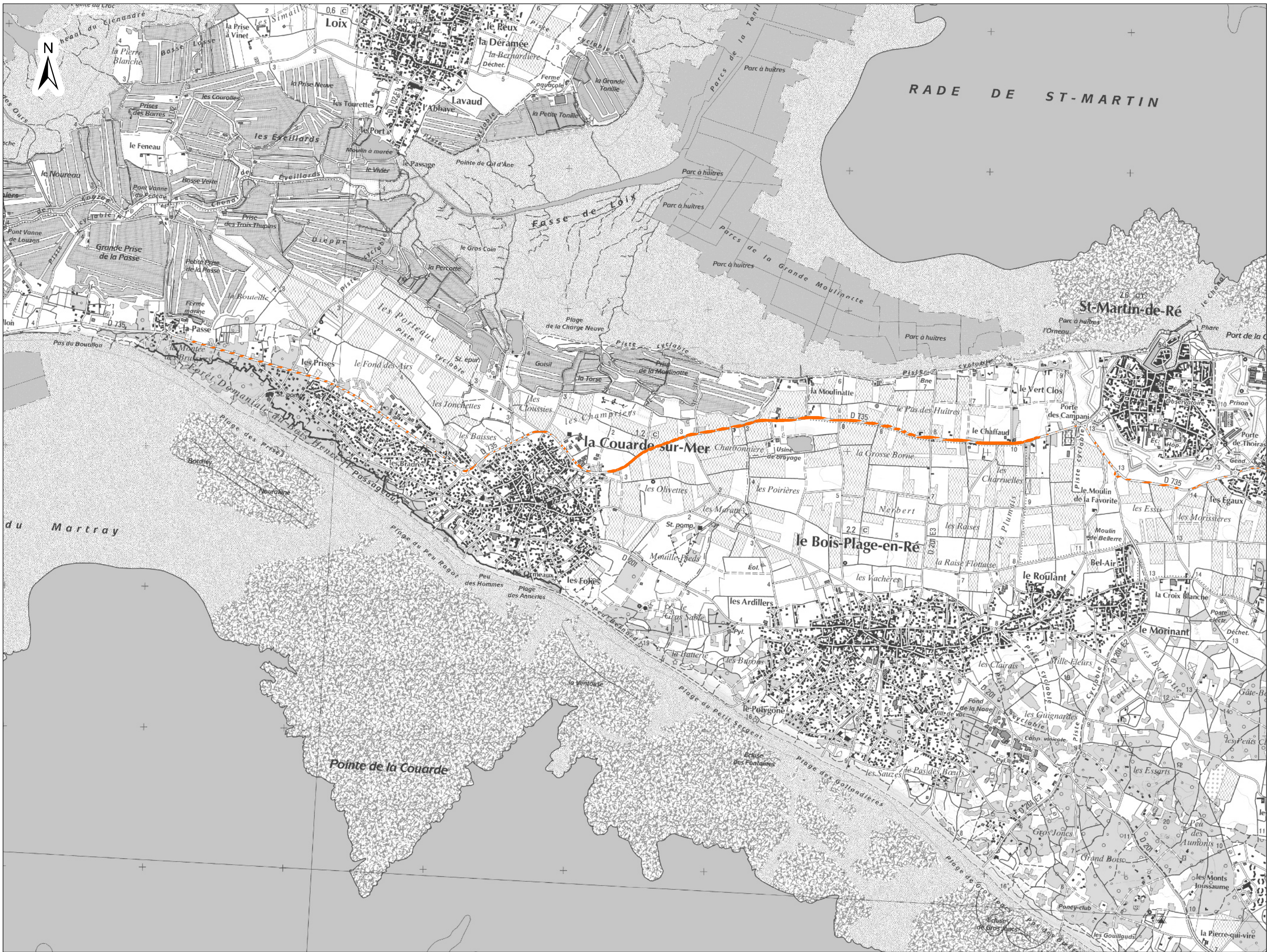
- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.

D734





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

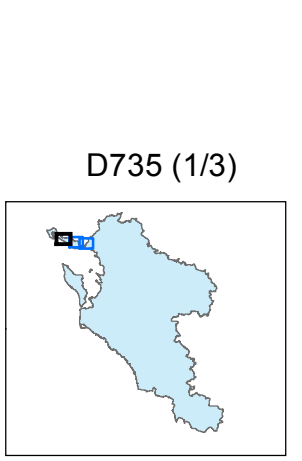
Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES
DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL
ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC
DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES
PAR AN POUR LE DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de
contenir des bâtiments
dépassant la valeur limite
de 68 dB(A) pour
l'indicateur Lden

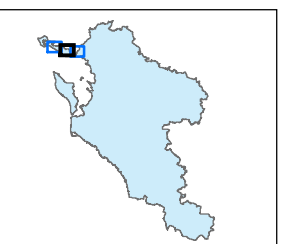
Conditions météorologiques
considérées pour le calcul
de la propagation acoustique,
exprimée en % d'occurrence
favorable et quelque soit
la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé :
SCAN 25®

Document réalisé selon les
spécifications établies
par la norme NF S31-130
de décembre 2008.

D735 (2/3)





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C" CARTE DE DEPASSEMENT DES VALEURS LIMITES Lden HAUTEUR 4m RD



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

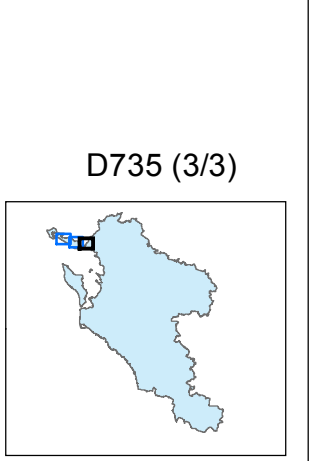
Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden

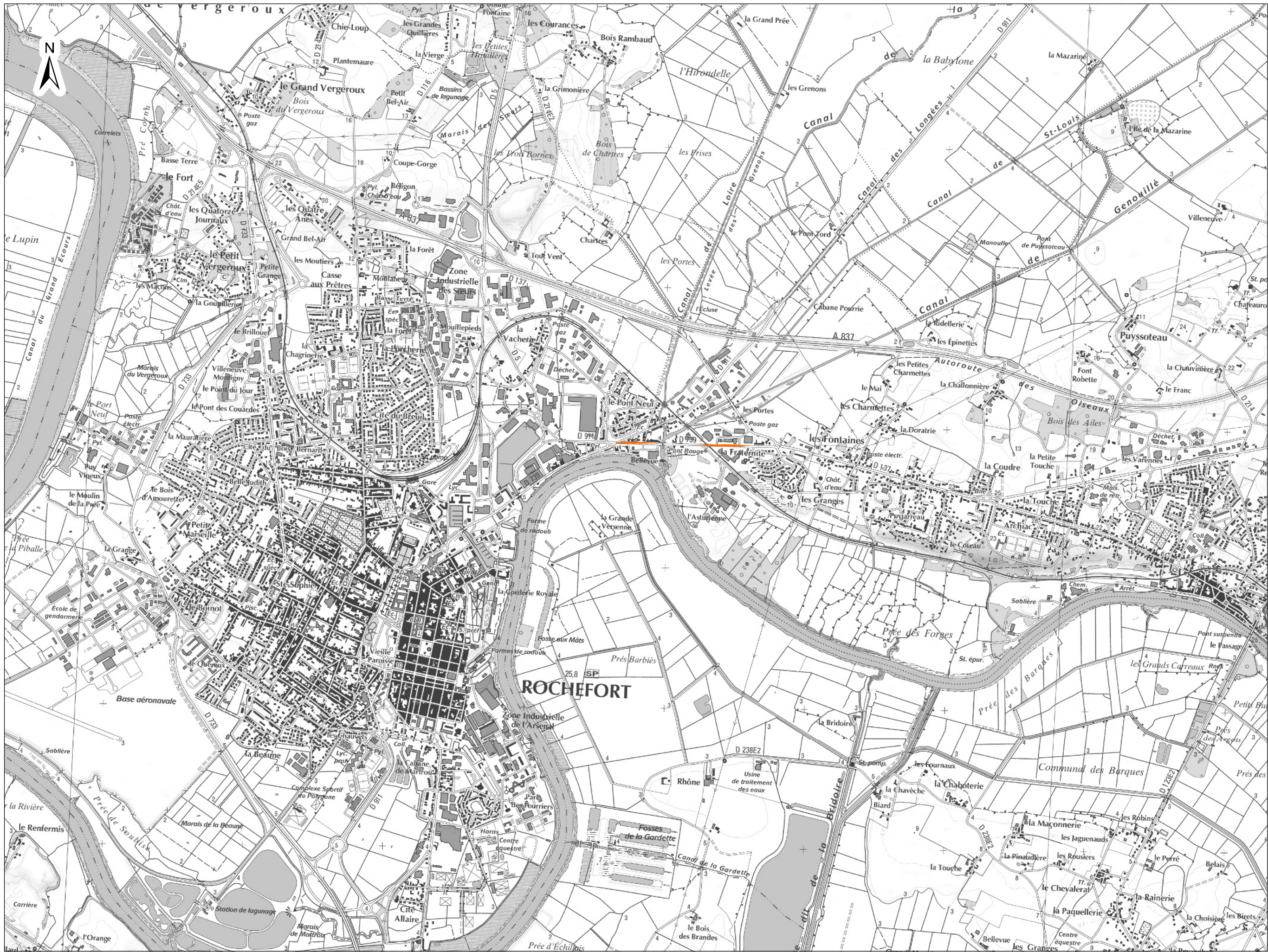
Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

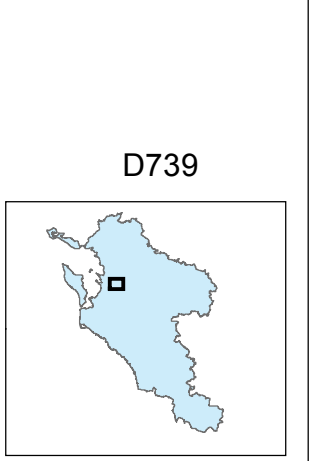
Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden

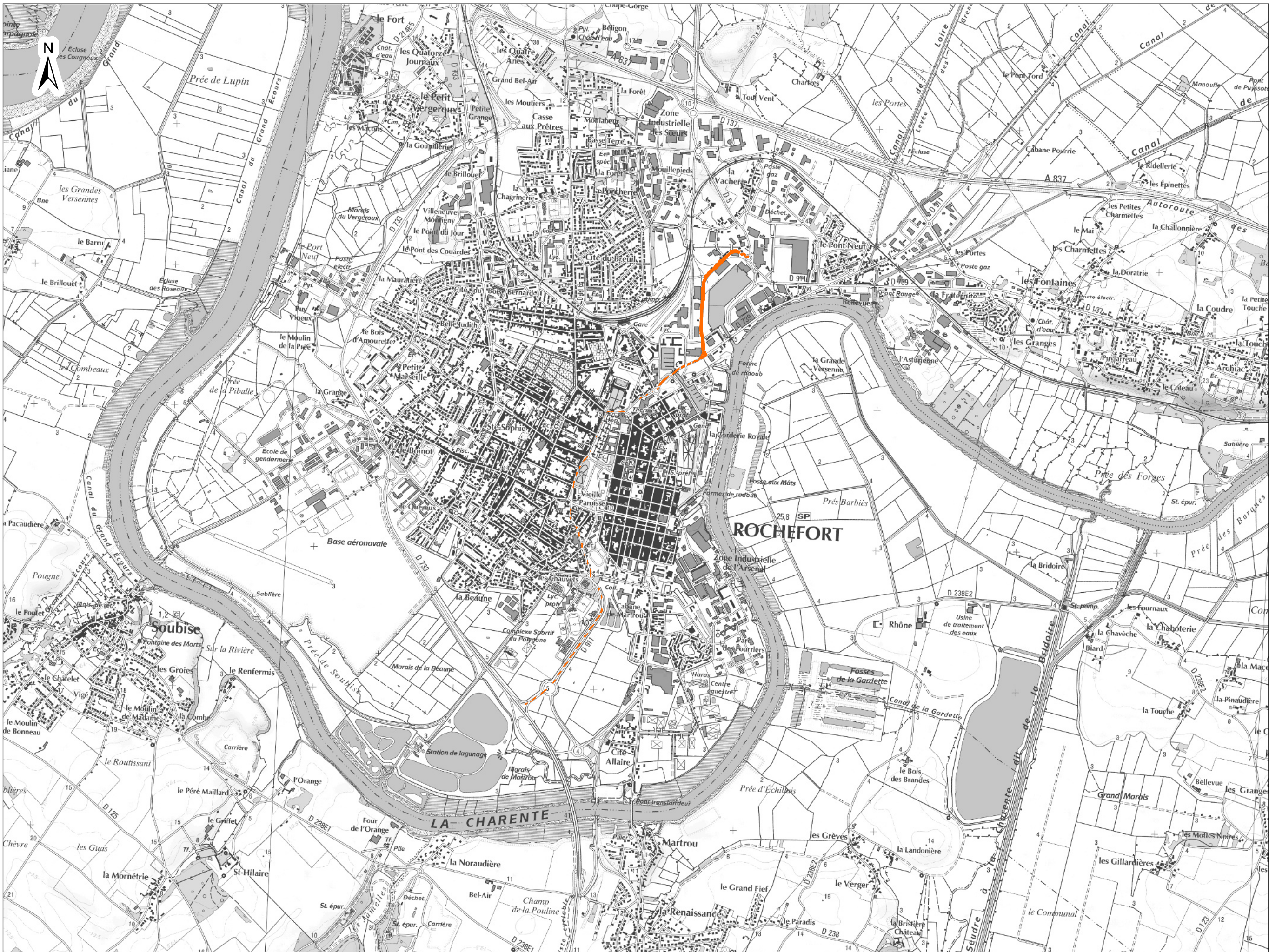
Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

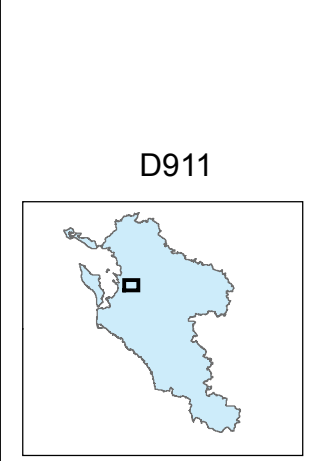
Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25©

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES
DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL
ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC
DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES
PAR AN POUR LE DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de
contenir des bâtiments
dépassant la valeur limite
de 68 dB(A) pour
l'indicateur Lden

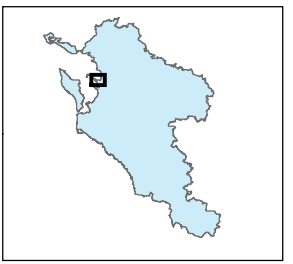
Conditions météorologiques
considérées pour le calcul
de la propagation acoustique,
exprimée en % d'occurrence
favorable et quelque soit
la direction :

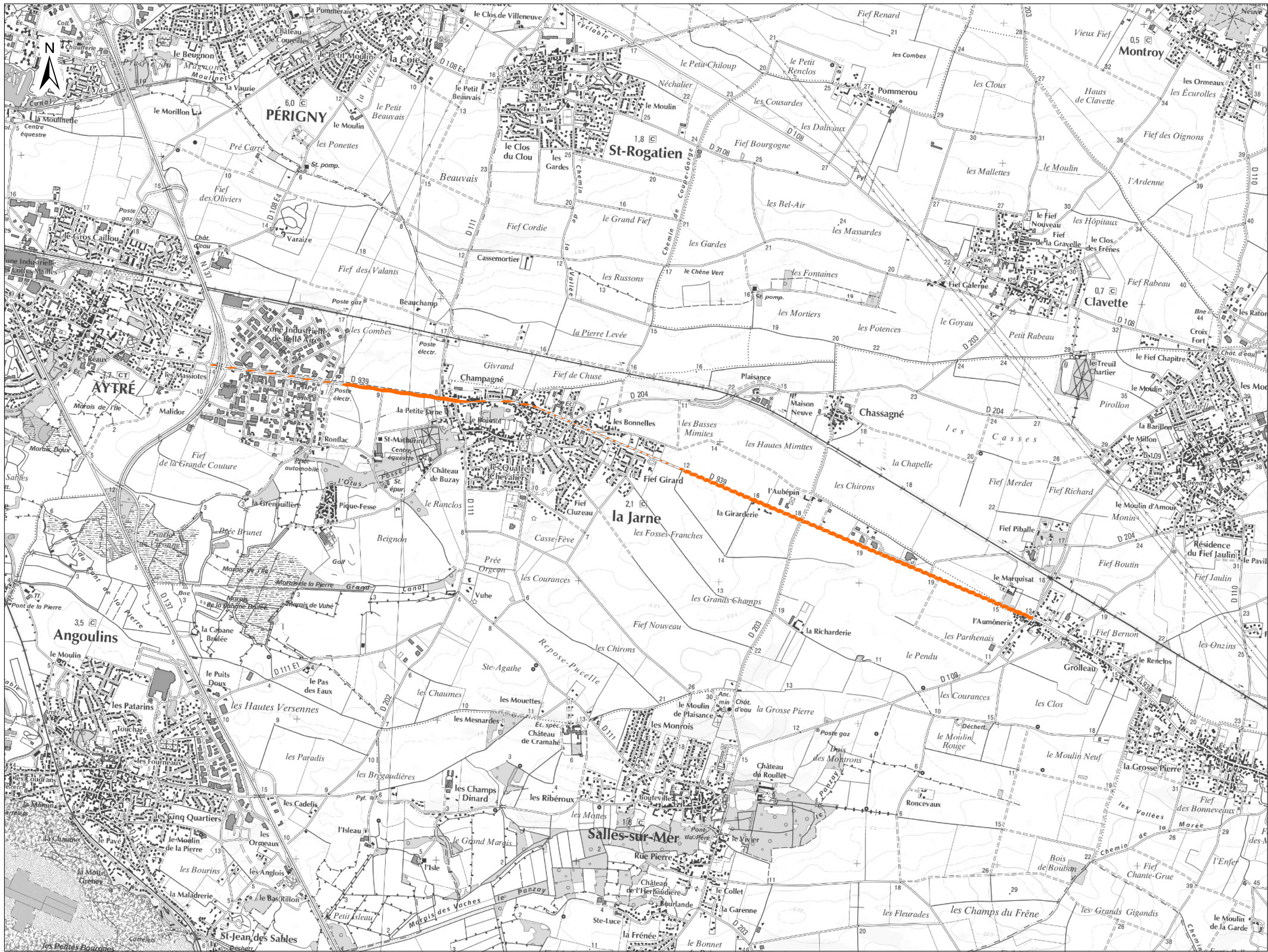
- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé :
SCAN 25©

Document réalisé selon les
spécifications établies
par la norme NF S31-130
de décembre 2008.

D937_C





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de
contenir des bâtiments
dépassant la valeur limite
de 68 dB(A) pour
l'indicateur Lden

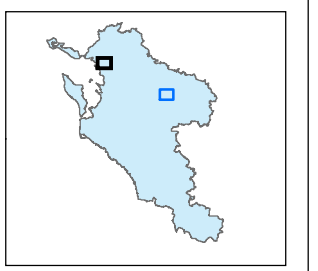
Conditions météorologiques
considérées pour le calcul
de la propagation acoustique,
exprimée en % d'occurrence
favorable et quelque soit
la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé :
SCAN 25®

Document réalisé selon les
spécifications établies
par la norme NF S31-130
de décembre 2008.

D939 (1/2)





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"
CARTE DE DEPASSEMENT DES VALEURS LIMITES
Lden HAUTEUR 4m
RD



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25©

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.

